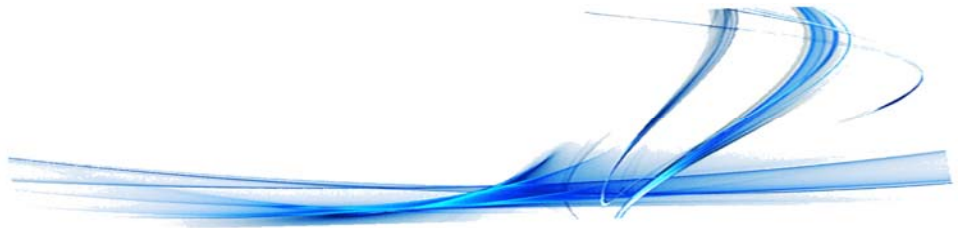




Club de gymnastique affilié ffgym

Association loi 1901 déclaré à NOGENT SUR MARNE le 01/10/1976, numéro 94-058-675  
Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports numéro 94S517



# GYM CLUB LE PERREUX REGLEMENT INTERIEUR



Gym Club le Perreux  
11, rue de la Prairie 94170 LE PERREUX SUR MARNE  
Siège Social : Mairie du Perreux-sur-Marne Place de la Libération 94170 LE PERREUX SUR MARNE  
Téléphone : 01 48 71 09 34 Courriel : [contact@gymclubleperreux.com](mailto:contact@gymclubleperreux.com)  
Site Web : [www.gymclubleperreux.com](http://www.gymclubleperreux.com)

## CHAPITRE 1 - GENERALITES

### 1.1 - *ARTICLE 1ER : L'ADHERENT RESPECTE*

- Les horaires des cours
- Les dates de compétition ou de démonstration imposées par le Club.
- Le matériel mis à sa disposition pour la pratique de la Gymnastique.

Tout comportement irrespectueux, agressif ou vol vis à vis des Entraîneurs, des autres Gymnastes ou du matériel sera sanctionné par la RADIATION au CLUB sans remboursement de la cotisation annuelle perçue par l'Association.

### 1.2 - *ARTICLE 2EME : L'ADHERENT A UNE TENUE CORRECTE ET UN COMPORTEMENT ADAPTE*

- Cheveux attachés
- Corsaire - cycliste - caleçon avec tee-shirts ou Justaucorps pour les Filles, short et tee-shirt pour les Garçons.
- Chaussons de gymnastique pour le déplacement hors des salles (hygiène - prévention)
- Téléphone Portable éteint pendant les séances

### 1.3 - *ARTICLE 3EME : PREVENIR IMPERATIVEMENT*

Le Club lors de l'absence de l'Adhérent (Certificat Médical à déposer au Club dans un délai de 5 jours au plus tard en cas d'absence prolongée)

#### **1.4 - *ARTICLE 4EME : AFIN DE NE PAS PERTURBER LE DEROULEMENT DES SEANCES***

Les PARENTS de l'Adhérent NE SONT PAS AUTORISES A PENETRER DANS LES SALLES D'ENTRAINEMENT PENDANT LES SEANCES

#### **1.5 - *ARTICLE 5EME : LES PARENTS DE L'ADHERENT***

DOIVENT PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC L'ENTRAINEUR de l'Adhérent S'ILS ONT BESOIN D'INFORMATIONS

#### **1.6 - *ARTICLE 6EME : AUTORISER***

- Le Club à organiser les déplacements nécessaires à l'activité de mon Adhérent
- Le Club et ses Cadres à prendre toutes dispositions pour le bien de mon Adhérent, en particulier dans le cas où une hospitalisation, une intervention chirurgicale, une transfusion sanguine seraient nécessaires, au cas où, en tant que Responsable Légal, je n'ai pu être joint. Je m'engage d'autre part à signaler tout problème particulier de santé que pourrait rencontrer l'Adhérent.

#### **1.7 - *ARTICLE 7EME : PRENDRE CONNAISSANCE DU REGLEMENT ADMINISTRATIF :***

- Aucun dossier incomplet ne permettra la pratique de la gymnastique quel que soit le niveau de l'Adhérent.

(Fiche de renseignements et règlement intérieur remplis et signés par

Gym Club le Perreux

11, rue de la Prairie 94170 LE PERREUX SUR MARNE

Siège Social : Mairie du Perreux-sur-Marne Place de la Libération 94170 LE PERREUX SUR MARNE

Téléphone : 01 48 71 09 34 Courriel : [contact@gymclubleperreux.com](mailto:contact@gymclubleperreux.com)

Site Web : [www.gymclubleperreux.com](http://www.gymclubleperreux.com)

les Représentants Légaux - Certificat Médical - Une photographie d'identité récente - Une enveloppe timbrée au tarif en vigueur portant mes Noms et Adresse - Cotisation Annuelle + Licence - assurance)

- **AUCUNE DEMANDE DE REMBOURSEMENT ne sera acceptée par l'Association sauf cas exceptionnel présenté au Comité Directeur qui, lui seul, statuera sur la demande.**

- En cas d'inscription tardive auprès de l'Association, un délai de quinze jours s'appliquera à compter de la signature portée sur les documents administratifs qui devront être remplis dès le premier cours d'essai (le montant de la Licence - assurance devant être réglé impérativement).

EN AUCUN CAS le règlement de la Licence - Assurance ne sera remboursé.

Le GYM CLUB du PERREUX décline toute responsabilité quant au vol de vêtements ou objets de valeur intervenant pendant les heures de cours.

Nous vous demandons de vouloir bien respecter ce règlement pour le bon déroulement de notre activité.

## **CHAPITRE 2 - REGLEMENT INTERIEUR SPECIFIQUE DES SECTIONS COMPETITION**

### **2.1 - *ARTICLE 1ER : SI L'ADHERENT EST MINEUR***

Le PARENT ou REPRESENTANT LEGAL AUTORISE LE TRANSPORT de l'adhérent PAR SON ENTRAINEUR OU PAR UN autre ENTRAINEUR DU CLUB lors des COMPETITIONS, REGROUPEMENTS, ENTRAINEMENTS hors des salles habituelles.

### **2.2 - *ARTICLE 2EME : ASSIDUITE***

Une ASSIDUITE aux cours est requise pour le bon fonctionnement du groupe.

### **2.3 - *ARTICLE 3EME : UNE TROUSSE DE PHARMACIE***

De première urgence (IMPERATIF) est à définir avec l'Entraîneur

### **2.4 - *ARTICLE 4EME : IL EST IMPERATIF***

Que les Gymnastes soient présent(e)s lors des compétions, même en tant que remplaçant(e)s.

En cas d'absence non justifiée, une amende sera appliquée.

## **2.5 - ARTICLE 5EME : LES TENUES**

De compétitions sont à la charge de l'adhérent.

## **2.6 - ARTICLE 6EME : LE SURVETEMENT CLUB**

Est obligatoire à partir des catégories Benjamines, le Tee-shirt du Club pour les autres catégories.

## **2.7 - ARTICLE 7EME : LORS DES DEPLACEMENTS**

HORS ILE DE FRANCE, Le GYM CLUB organise les déplacements et hébergements qu'il juge les plus adaptés (train, covoiturage, minibus, hôtel...).

Une participation pourra être demandée à chaque gymnaste, par le GYM CLUB, pour couvrir les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement en fonction du lieu de la compétition.

**Le GYM CLUB ne remboursera aucun frais engagé hors de ce cadre.**

Fait le : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature des parents ou  
du Représentant Légal :

Signature de l'Adhérent :